

CABINET

AUTORISATION DE MISE A LA CONSOMMATION
DES PRODUITS PETROLIERS


A L'ATTENTION DE LA SCLOG ET DES MARKETEURS

En attendant la publication de l'arrêté fixant les prix des produits pétroliers contrôlés du marché intérieur, les prix retenus des produits actuellement au dépôt sont les suivants :

Carburant auto :	460 francs cfa par litre
Gazole :	385 francs cfa par litre
Pétrole lampant :	270 francs cfa par litre
Jet A1 national :	240 francs cfa par litre
Gaz de pétrole liquéfié :	480 francs cfa par kilogramme
Gazole soutes nationales :	385 francs cfa par litre

Ces prix sont valables jusqu'à la mise sur le marché des produits sortis Coraf après sa reprise.

Fait à Brazzaville, le 09 novembre 2002

Le Ministre des Hydrocarbures

J. Tati Loutard
Jean-Baptiste TATI LOUTARD